



AVIS AUX NAVIGATEURS

PORT DE PLAISANCE DE LA ROCHELLE



Avis N° 12bis/2020 - Objet : prolongation dragage bassin des chalutiers

Les plaisanciers et utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :
Les travaux de dragage prévus initialement jusqu'au 16/03/20 inclus sont prolongés jusqu'au 23/03/20 inclus

Jusqu'au 20/03/20, la drague franchira l'entrée du bassin 4 fois par marée (2h avant PM, 1h avant PM, à la PM, 1 h après PM).

Pour tous les autres bateaux, le passage n'est possible à chaque ouverture que :

- en sortie du bassin seulement 2h avant PM et à la PM,
- en entrée du bassin seulement 1h avant PM et 1h après PM

La planification des passages se fera lors de la réservation, qui reste obligatoire pour chaque passage.

L'attention des navigateurs est attirée sur le fait qu'ils devront :

- Naviguer avec prudence à proximité de l'engin
- Ne pas entraver les mouvements de l'engin
- Suivre scrupuleusement et immédiatement les instructions données par le personnel de la drague et respecter les signaux arborés
- Respecter les consignes données par l'autorité portuaire

Pour toute question, vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : 05 46 44 41 20. Nous vous remercions de votre compréhension.

Diffusion :

- x Plaisanciers port de La Rochelle
- x Affichage capitainerie
- x Personnel capitainerie
- x Professionnels du nautisme La Rochelle
- x Croisiéristes / bus de mer / passeur
- x Associations nautiques rochelaises
- x Ports de proximité
- x CROSS Etel

Fait à La Rochelle, le 11 mars 2020

Patrice BERNIER

Maitre de Port Principal,